



LE DÉPARTEMENT

Pôle Social  
Direction enfance jeunesse famille  
SERVICE ACCUEIL EN ETABLISSEMENTS

Place François Mitterrand  
Carré Curial  
CS 71806  
73018 Chambéry CEDEX

Contact : Gersende CARRET  
☎ 04 79 60 29 26  
✉ gersende.carret@savoie.fr

## ARRÊTÉ DE DOTATION COMPLÉMENTAIRE

à la dotation globale 2022  
versée par le Département de la Savoie  
au Centre parental « La Buissonnière »  
géré par l'Association UGECAM Rhône-Alpes  
sise à Saint Didier Au Mont d'Or

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** Le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Vu** L'arrêté du 28 avril 2000 de monsieur le Préfet de la Savoie et de monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie autorisant monsieur le Président du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie à créer un centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent pour 32 mères accompagnées d'enfant(s) ou femmes en-cours de grossesse et au total 40 enfants de moins six ans ;
- Vu** L'arrêté de renouvellement d'autorisation de fonctionnement du centre maternel spécialisé « mère-enfant(s) » La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 12 avril 2017 ;
- Vu** L'arrêté de modification d'autorisation de fonctionnement du centre maternel La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 12 août 2019 ;
- Vu** L'arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du centre parental La Buissonnière à Brison-Saint-Innocent du 23 avril 2021 ;
- Vu** Le courrier du 25 février 2022 permettant l'augmentation de capacité temporaire de la pouponnière ;
- Vu** Le courriel transmis le 10 février 2022 par lequel la personne ayant qualité pour représenter l'association « UGECAM Rhône Alpes » a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2022 ;

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230321-2023-ETS-EJF012-AR<sub>1</sub>  
Date de réception préfecture : 25/05/2023

- Vu** La proposition de modification budgétaire transmise par courrier de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 10 mars 2022 ;
- Vu** Les observations exprimées par la personne ayant qualité pour représenter l'association « UGECAM Rhône Alpes », par courrier en date du 22 mars 2022 ;
- Vu** La notification de décision d'autorisation budgétaire transmise par courrier de monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie en date du 24 mai 2022 ;
- Vu** L'arrêté de tarification 2022 du centre parental La Buissonnière en date du 25 mai 2022 ;
- Vu** L'arrêté de dotation globale 2022 du centre parental La Buissonnière en date du 22 juin 2022 ;
- Vu** L'arrêté temporaire portant modification de l'autorisation de fonctionnement en date du 8 novembre 2022 ;

Sur proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département ;

## ARRÊTE

- Article 1** - Une dotation globale complémentaire d'un montant de 90 081,72 € (Quatre-vingt-dix mille zéro quatre-vingt-un euros et soixante-douze centimes) est allouée par le Conseil départemental de la Savoie à l'établissement "la Buissonnière" concernant le coût de la relocalisation temporaire à l'unité Lambert du Centre hospitalier spécialisé de la Savoie, 89 avenue de Bassens, 73000 BASSENS, durant les travaux du Département de la Savoie engagés du 26 septembre 2022 au 28 février 2023 pour sécuriser les falaises de la Colombière et de la baie de Grésine.
- Le versement de cette dotation globale complémentaire 2022 s'effectuera en un versement sur le mois de mars 2023.

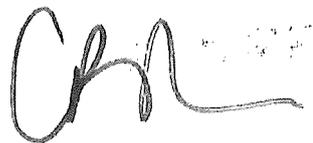
Désignation	Montant
Achat imprimante	97,88 €
Achat pots pour enfants car nourriture non adaptée	1 815,53 €
Déménagement des lits	3 853,60 €
Personnel mise à disposition mois d'octobre 2022	9 795,84 €
Indemnités kilométriques remboursés aux agents	4 681,80 €
Compensation repas remboursés aux salariés (2,4€/jour travaillé)	218,40 €
Badges de sécurité pour accès locaux CHS	195,00 €
Blanchisserie	2 494,98 €
Factures eau chauffage électricité 4ème trimestre 2022	24 821,79 €
TEOM 4ème Trimestre 2022	150,00 €
Loyer 4ème trimestre 2022 CHS Bassens	26 543,00 €
Factures intervention technique (films anti-regard)	301,00 €
Produits droguerie	745,94 €
Facture repas enfants, adultes, thérapeutique selon convention du 27/09/22	14 366,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 081,72 €</b>

- Article 2** - Une ampliation du présent arrêté sera notifié à l'établissement ou au service concerné.

- Article 3** - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Lyon, sis 184 rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

**Article 4** - Monsieur le Directeur général des services départementaux et madame la Directrice générale adjointe du pôle social sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié sur le Site Internet du Département de la Savoie.

Chambéry, le **21 MARS 2023**  
Le Président,



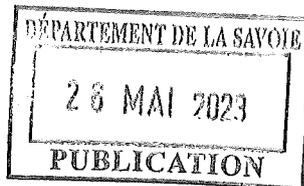
Pour le Président  
La Vice-présidente déléguée

**Christiane BRUNET**

**26 MAI 2023**  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,



**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale



073-227300019-20230321-2023-ETS-EJF012-AR

073-227300019-20230321-2023-ETS-EJF012-AR

073-227300019-20230321-2023-ETS-EJF012-AR

Accusé de réception en préfecture  
073-227300019-20230321-2023-ETS-EJF012-AR  
Date de réception préfecture : 25/05/2023